

Violences envers les femmes, l'Église catholique s'alarme

SUITE À UNE SESSION des Semaines sociales de France sur la violence, la Commission sociale des Évêques de France a rendu publique sa réflexion sur les violences envers les femmes. Dans un livre où sont assemblés analyses de situations, apports de spécialistes et témoignages de victimes, la Commission attire l'attention sur les violences conjugales et la prostitution. Une contribution complémentaire des Évêques qui s'étaient déjà alarmés en décembre 2000 sur le développement de la prostitution en Europe.

Une enquête révèle qu'une femme sur dix a subi une violence dans l'année et que 60 % des sorties de nuit de la police concernent les violences conjugales... Chaque année en France, 400 femmes meurent des suites de ces violences... L'amnistie présidentielle de 2002 a effacé les violences conjugales. Où se trouve le plus important ? En ce qui concerne la prostitution également, les chiffres sont éloquentes : cinq millions d'êtres humains subissent cette forme particulièrement pernicieuse d'esclavage. En France, 10 à 12 000 personnes sont concernées. Trop de gens croient inévi-

table le soit-disant « plus vieux métier du monde ». On feint de penser que cette forme d'esclavage est nécessaire... Le livre des évêques, en deux parties, invite à l'information et à la réflexion. L'information est urgente, pour tordre le cou à tous les préjugés, ces tabous bien commodes pour les hommes. Il faut savoir ce qui se passe, comment vivent les personnes victimes de la violence. Il faut écouter ce que disent les femmes engagées dans les circuits de prostitution. Ils vont bien au-delà de ce que disent, trop facilement, les ignorants.

La réflexion n'est pas moins nécessaire. Tony Anatrella, psychanalyste et spécialiste de psychiatrie sociale, souligne la complexité de l'être humain et la nécessité de favoriser la vie familiale : « Il manque aux personnalités contemporaines des références psychologiques et des valeurs morales pour se maîtriser. La dévalorisation et le rejet de l'image du père ont provoqué la carence de l'instauration du surmoi qui aboutit à l'altération du sens de la loi objective et de ses limites. »¹ Tony Anatrella pose des questions impertinentes sur l'enquête à l'origine du livre². Son analyse dérange, mais elle doit être accueillie. On

lira avec profit l'évocation biblique de la dignité de l'homme et de la femme, dont la relation s'exprime au mieux par le concept magnifique d'alliance ! C'est cette réalité de communion, image et ressemblance du Créateur, que la violence vient détruire. Toute violence !, affirment les évêques. Seule la douceur achève toute création, nous rappelle la théologienne, Véronique Margron. Ce que dit ce livre sur la prostitution et les défis qu'elle pose n'aurait pas existé sans le Mouvement du Nid et son expérience de travail aux côtés de toutes les personnes concernées.

L'interview de Bernard Lemette, président du Mouvement du Nid, et l'annexe mettent en valeur son apport. L'Église doit être remerciée lorsqu'elle prend à cœur ces situations de violence. Que les évêques soient à l'écoute est essentiel. Un livre qui invite à retrouver le goût de redonner à nos enfants une éducation du respect, de la tendresse et de la douceur.

- 1 | Commission Sociale des Évêques de France, « Les violences envers les femmes », Bayard/Fleurus-Mame/Cerf, Paris 2003, page 82.
2 | Ibid. pages 63-95.

— en bref

— PARIS CRS VIOLEURS

Trois CRS ont été mis en examen en décembre à Paris pour « viol en réunion commis par une personne abusant de l'autorité que lui confère sa fonction ». Les trois hommes auraient prétexté des contrôles d'identité pour forcer des femmes prostituées à avoir des rapports sexuels avec eux. L'enquête de l'Inspection générale des services a démarré à la suite de plaintes déposées par des associations de défense de droits de l'homme dont Le Nid.

— PARIS SÉVÉRITÉ DE LA COUR D'APPEL

La cour d'appel de Paris s'est montrée plus sévère en octobre dernier que le tribunal en condamnant à 500 € d'amende trois prévenues relaxées en première instance. Jusqu'à présent, le tribunal correctionnel n'a pratiquement prononcé que des amendes avec sursis ou des relaxes. La cour d'appel a estimé au contraire que « les indications des procès verbaux de police suffisaient à caractériser le délit sans équivoque ».

— LYON RÉSEAU ALBANAIS DÉMANTÉLÉ

Cinq Albanais ont été mis en examen pour proxénétisme et placés en détention, en décembre, à Lyon. Les policiers sont intervenus en application d'une commission rogatoire d'un juge d'instruction lyonnais, dans le cadre d'une enquête sur des faits de prostitution à Lyon.

— MOSELLE CAFETIERS PROXÉNÈTES

Deux tenanciers d'un bar de Marly, près de Metz (Moselle), soupçonnés d'être les instigateurs d'une affaire de proxénétisme organisée dans leur établissement, ont été interpellés en décembre 2003. Sept autres personnes — des prostituées originaires d'Afrique du Nord, d'Afrique noire et des Européennes — ont été également interpellées, entendues par les enquêteurs et relâchées.

par Claudine Legardinier

billet d'un indiscipliné

Prostitution: les Verts enfin unanimes

LES 22 ET 23 NOVEMBRE, le Conseil national inter-régional (CNIR) des Verts a voté à l'unanimité, moins une abstention, un texte intitulé : « Contre la violence faite aux prostitué-es : pour une alternative solidaire et féministe à la LSI (Loi de sécurité intérieure) en matière de prostitution. » Ce texte, qui tente de constituer une synthèse entre les positions abolitionnistes et les exigences des partisan-es du « droit de se prostituer » survient après des années de conflit déclaré entre les deux camps.

Faisant référence à la convention de l'ONU de 1949, à la motion sur la prostitution et le trafic des êtres humains adoptée en CNIR en 1999 et à la résolution du Parlement européen sur « la lutte contre la traite des femmes » de mai 2000, le texte fustige la répression qui s'abat sur les personnes prostituées, notamment étrangères, et la tentation éventuelle, sous-jacente à la LSI, de préparer une réouverture des maisons closes. D'entrée, il met en cause les clients en évoquant « un imaginaire social machiste de la sexualité » et « un contexte social d'inégalité des sexes ». Il s'oppose à toute forme de répression des personnes prostituées, exige une véritable politique de lutte contre le proxénétisme et l'accès réel des prostitué-es au droit commun.

Nous reviendrons sur ce texte important, dans la mesure où il tente d'articuler les exigences immédiates propres aux associations de santé communautaire et les démarches « durables » chères à l'abolitionnisme, du type éducation à la sexualité et politique de responsabilisation des clients. Un texte dont il conviendra d'analyser les enjeux, puisqu'il exige par exemple de redéfinir et actualiser la notion de « proxénétisme » et prend le risque de ne plus souhaiter de répression que pour « les situations de violence, d'exploitation et d'abus »...

en bref

SEINE-ET-MARNE

RAFLE DANS DES CAMIONNETTES

Une trentaine de prostituées camerounaises et plusieurs proxénètes ont été arrêtés en décembre en Seine-et-Marne. Les femmes travaillaient à bord de camionnettes le long d'importants axes de circulation. Ces interpellations résultaient d'une enquête ouverte pour « proxénétisme aggravé, mise à disposition de véhicules » et qui pourrait être élargie à la « traite des êtres humains ».

BORDEAUX

PROXÉNÈTE À 17 ANS

Un jeune Albanais de 17 ans, accusé de prostituer une jeune fille roumaine de 14 ans, a été arrêté en novembre 2003 à Bordeaux. La jeune Roumaine a déclaré aux policiers qu'elle vivait depuis un mois et demi en France, et qu'elle s'était prostituée d'abord à Paris puis, depuis trois semaines, à Bordeaux.

CAEN

ARRÊTÉ MUNICIPAL ANNULÉ

Le tribunal administratif de Caen a annulé l'arrêté municipal de la députée-maire UMP de Caen, Brigitte Le Brethon, qui limitait notamment les lieux de prostitution aux rues où se trouvent le commissariat, la gendarmerie et la préfecture. Le préfet du Calvados avait déposé un « déféré préfectoral au titre du contrôle de la légalité », auprès du tribunal administratif qui a rendu son jugement d'annulation en novembre dernier.

L'autodiscipline, l'arme fatale

« Si vous voulez enterrer un problème, créez un numéro vert. » La preuve : Nicole Ameline, ministre déléguée à la Parité, a annoncé fin novembre la mise en place d'un numéro de téléphone et d'une adresse électronique destinés à recueillir les réactions du public face « aux atteintes à l'image des femmes » dans la publicité, à l'occasion de la signature d'une déclaration commune avec le Bureau de vérification de la publicité (BVP). « Il y a actuellement une plus grande sensibilité de notre société sur le respect de la dignité de la femme », note le BVP, qui en appelle à « renforcer l'autodiscipline » dans la profession. Il est à noter que le BVP qui existe depuis 1935 est géré par les publicitaires eux-mêmes... Et l'on constate chaque jour la terrible efficacité de cette fameuse « autodiscipline ». Autant demander à des trafiquants de voitures d'occasion d'entrer dans les ordres. Mais ne soyons pas de mauvaise foi. La vérité est, qu'en fait, on ne sait pas faire la différence entre l'atteinte à l'image de la femme et l'humour... Les « créateurs », comme on dit dans les agences de pub, ont un sens aigu de la franche rigolade mais pas les femmes qui, c'est bien connu, ne sont pas assez fines pour distinguer une insulte permanente du « second degré », cette arme imparable à toute attaque contre les publicités machistes. « Les deux parties se sont engagées à se revoir pour évaluer les résultats », ajoute le texte commun... On attend ça avec impatience !

La FNARS dénonce une « situation alarmante »

LA FÉDÉRATION NATIONALE des associations de réadaptation sociale (FNARS), qui regroupe, parmi ses 750 associations adhérentes, la majorité des services et établissements français spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement de personnes concernées par la prostitution, **dénonce une « situation alarmante »**. Alors que la prostitution de rue, l'exploitation sexuelle, **les trafics de femmes n'ont jamais été aussi importants, elle pose tout de go la question du « renoncement politique »** de l'État. Elle rappelle entre autres qu'« aucune mesure n'a été mise en place » contrairement à ce que préconisait la loi sécurité intérieure quant à l'ouverture de places sécurisées, la protection et l'assistance auprès des personnes victimes de la traite des êtres humains. **Elle déplore un « désengagement budgétaire »** contraire à la promesse faite par la ministre déléguée à la Parité et à l'Égalité professionnelle, qui avait annoncé dans son programme 2003 « l'aide aux associations qui permettent aux personnes prostituées de sortir de ce milieu et, d'autre part, l'accompagnement social qui doit les ramener dès que possible dans le droit commun ».

La FNARS précise à ce sujet **qu'un premier gel budgétaire est intervenu au début 2003 à hauteur de 85 %**. Suite aux interpellations de son réseau, de ses associations et au soutien de certains élus, un dégel partiel de 50 % a été effectué pendant l'été. Aujourd'hui, environ 40 % des crédits de cette ligne sont annulés, ce qui représente 2,4 millions d'euros ! Des services spécialisés risquent ainsi de fermer leurs portes avant la fin de l'année. Le ministère a toutefois promis que cette somme serait rétablie. C'est tout simplement une affaire de survie pour les services chargés de la prévention, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale auprès de personnes concernées par la prostitution.

— par Anne Dantec

Grèce : l'enjeu de la lutte contre les trafics

LA GRÈCE NE FAIT PLUS PARTIE des pays taxés, par les États-Unis, de mollesse dans leur lutte contre le trafic d'êtres humains. Les États-Unis qui menaçaient la Grèce de réduire certaines de leurs aides, si aucune décision n'était prise en ce sens à la date butoir du 1^{er} octobre, l'ont rayé de leur liste noire le 12 septembre dernier.

La ratification tardive du décret d'application de la loi d'automne 2002 a contribué à l'évolution du point de vue américain. Cette loi met en place un statut de victime et renforce les moyens de lutte contre les trafiquants. L'action de la police et la crise économique avaient déjà causé, entre 2000 et 2002, une baisse de 1,6 % des bénéfices liés à l'activité prostitutionnelle.

Mais l'enjeu reste de taille. **Depuis l'effondrement du bloc communiste, la Grèce est devenue un lieu de transit et de destination pour les responsables de trafics d'êtres humains**. Trente mille femmes, mineures pour 3 % d'entre elles, sont victimes de cette prostitution en Grèce. Un quart des hommes sont des clients. Malgré l'évolution de sa politique vers une condamnation au moins partielle du trafic qui est attaché à la prostitu-

tion, la Grèce n'en reste pas moins une nation qui l'autorise. Dans un premier temps, en préparation des Jeux olympiques de 2004, ce pays a tenté, en 1999, de réguler la prostitution par voie législative, notamment par une série de restrictions liées aux lieux de pratiques. **Mais les nombreuses manifestations de personnes prostituées et travestis qui eurent lieu en août dernier ont contraint le gouvernement à remettre en question cette législation**.

C'est face à ces prises de positions contradictoires que les ONG grecques et européennes, présentes au congrès du 18 octobre dernier consacré à la lutte contre le trafic d'êtres humains, incitèrent la Grèce à poursuivre ses efforts. Elles lui proposèrent notamment d'intensifier sa collaboration avec les nations d'où sont originaires les victimes et les trafiquants. Et de pénaliser le client. Une campagne de sensibilisation gouvernementale, qui lui serait destinée, est en projet.

IL Y A EU 1747 PROCÉDURES POUR RACOLAGE CAR JE NE VOIS PAS AU NOM DE QUOI ON DEVRAIT CONDAMNER UN CERTAIN NOMBRE DE PARISIENS À RENTRER CHEZ EUX ENTRE DEUX HAIES DE PROSTITUÉES, DE PROXÉNÈTES ET DE CLIENTS QUI VONT AVEC

Assemblée nationale — déclaration de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur

— par Patricia Cresta

Polices : la coopération en Europe doit s'organiser

Une centaine de policiers de l'est et de l'ouest de l'Europe étaient réunis par l'OSCE (Office central pour la sécurité et la coopération en Europe) les jeudi 18 et vendredi 19 septembre à Vienne autour de la lutte contre la traite des êtres humains.

L'OSCE a organisé cette rencontre afin d'améliorer la coopération entre les polices d'Europe pour juguler le phénomène des trafics. Un état des lieux de la traite en Europe a été dressé.

Un trafic en pleine expansion et adaptable

Monsieur Visserâ, ambassadeur néerlandais de l'OSCE pour 2003, a indiqué que 175 000 à 200 000 jeunes femmes et enfants étaient victimes chaque année de trafic entre l'est et l'ouest de l'Europe. Concernant la nature des trafics, il a ajouté que « l'on estime aussi que 500 000 à 700 000 femmes et enfants sont dans une situation de prostitution forcée ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, souvent pendant des années et des années ». À cela, s'ajoute le travail forcé dans les ateliers clandestins des pays riches qui constitue aussi une manne importante pour les trafiquants qui alternent les trafics de drogue et d'armes selon les lois du marché.

Les victimes

Force est de constater que les victimes de la traite sont issues principalement des pays socialement défavorisés de l'est de l'Europe et de l'ancien bloc communiste. La Moldavie, la Roumanie, la Russie, l'Ukraine, l'Albanie et la Bosnie sont les destinations prisées par les trafiquants qui font usage de la violence pour contraindre des personnes souvent en situation de misère économique.

L'argent des réseaux

La traite des êtres humains est un trafic qui rapporte aux exploiters des sommes considérables. Une jeune femme de l'Est peut être achetée pour 2000 € à l'Est et rapporter beaucoup plus en étant revendue des dizaines de fois dans des bars et des bordels. Les échanges entre les polices des différents États ont fait part des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur travail.

Le démantèlement de réseaux, travailler avec les victimes

La difficulté des démantèlements de réseaux réside notamment dans le fait qu'ils sont souvent soumis à la dénonciation des proxénètes par des victimes fragilisées, apeurées et sujettes à des représailles de la part du milieu. Face à ce constat, des associations des droits de l'homme participant à cette rencontre ont marqué la nécessité d'adopter pour les policiers une attitude positive et respectueuse à l'égard des victimes permettant de recréer ainsi une relation de confiance. En outre, des responsables de services spécialisés de la police française ont ajouté que les témoignages des prostituées ne sont pas prépondérants et que les témoignages de riverains ainsi que les écoutes téléphoniques constituaient aussi des éléments intéressants en vue des démantèlements.

La coopération internationale, le problème de la législation des États

La coopération entre les polices se voit amoindrie par les différentes législations en vigueur en Europe qui varient radicalement d'un pays à l'autre ; quasi prohibitionniste, en Suède, ou réglemmentariste, avec des maisons closes aux Pays-Bas et en Allemagne. Ainsi les proxénètes se jouent des polices européennes en profitant de ces incohérences. Comme le souligne un responsable de la police française, 643 proxénètes ont été arrêtés en France en 2002, mais c'est « une goutte d'eau » et cela continuera « tant qu'il y aura des clients, des pays pauvres et des pays riches ». Un travail, certes en évolution, qui demande une étroite collaboration entre les États pour mettre fin aux trafics des êtres humains...

La légalisation de la prostitution fait de plus en plus d'adeptes

Face à l'expansion de la prostitution dans certains pays, à la pression des lobbys pro-prostitution et pour des considérations sanitaires, des États sont tentés par la légalisation : regard sur la Nouvelle-Zélande et la Roumanie.

APRÈS UN DÉBAT HOULEUX de quatre cent quinze heures, les députés néo-zélandais ont voté le 25 juin dernier la légalisation de la prostitution à 60 voix contre 59. Alors que la Thaïlande s'interroge à son tour, plus près de nous, en Roumanie, la volonté de légaliser l'activité prostitutionnelle semble sur le point d'aboutir. En Belgique¹, une proposition de loi, en ce sens, a été déposée en juillet dernier. Quant à la République tchèque, elle manifeste sa volonté d'emprunter la même voie...

En Nouvelle-Zélande, le projet a été initié par le député travailliste Tim Barnett, en réaction à l'ancienne législation qu'il accuse d'archaïsme et d'hypocrisie. Elle autorisait l'existence de salons de massage sachant que sous cet euphémisme se cachaient les bordels. Selon lui, la loi réprimait la prostitution sans s'occuper du bien-être des personnes qui s'y livrent. Sue Bradford du parti des Verts, favorable à la réforme, estime que cette loi permet de se débarrasser d'une morale victorienne qui condamne les femmes qui vendent des services sexuels tout en protégeant les hommes qui les achètent. Selon les partisans de la légalisation, la loi va permettre aux personnes exerçant dans l'industrie du sexe de bénéficier d'un traitement plus humain. La proposition de loi déposée en Roumanie le 18 juin dernier, avec le soutien du gouvernement social-démocrate, s'appuie plutôt sur des considérations d'ordre économique et sanitaire. Dans le pays, l'expansion de la prostitution est phénoménale et les autorités pensent que la légalisation est le seul recours pour mettre fin à la prolifération des maladies sexuellement transmissibles (MST) et protéger les femmes des agissements des proxénètes. Une telle réforme pourrait en outre, en prélevant des impôts sur le revenu de la prostitution, rapporter au pays une somme estimée à 2 milliards d'euros par an. Argument non négligeable à l'approche des élections de 2004.

Si en Roumanie aucune voix ne semble s'élever contre la légalisation, ce n'est pas le cas en Nouvelle-Zélande. Les opposants à la loi craignent une augmentation du nombre de clients, donc du « viol tarifé » — c'est ainsi que l'élu conservateur, Nick Smith, considère la prostitution. Ils se réfèrent en cela à l'actuelle situation en Australie, où la dépénalisation en 1995 dans la Nouvelle-Galles du Sud a triplé le nombre de maisons closes. On y recense 500 bordels pour 10 000 personnes prostituées. Déjà en Nouvelle-Zélande, Christchurch, la plus grande ville de l'île du sud, compte 20 « salons » pour 30 000 habitants.

Pour un autre opposant à cette loi, Greg Fleming de l'Institut Fleming, légaliser l'achat et la vente du sexe « autorise des hommes à exploiter des femmes et des enfants vulnérables ».

Curieusement, certains tenanciers et personnes prostituées néo-zélandais affichent leurs réserves face à cette loi. Selon eux, elle ne permettra plus aux policiers qui suspecteraient une maison close d'abriter des trafics de drogues ou de femmes, d'intervenir. D'autre part, le contrôle des maisons closes par les autorités publiques indispose certaines personnes prostituées. « Nous vendons une partie de notre corps. Le gouvernement ne devrait pas avoir à dire quoi que ce soit sur le sujet », soutient Aleisha. En Roumanie, les réactions sont plus convenues. Un propriétaire d'hôtel de passe compte sur une loi pour louer son hôtel et « déga-ger un vrai bénéfice ». Certains en sont à chercher une dénomination autre que prostitué(e). À l'aube de cette légalisation annoncée, le maire de la ville de Pitra Neamt, Ion Rotaru, préfère

EXIT LES « PUTES », VIVE LES « OPÉRATRICES ÉCOLOGIQUES » ET LA LÉCALISATION ASEPTISÉE DE « CE NOUVEAU MÉTIER »

le terme « opératrices écologiques ». L'élu, qui s'étranglerait presque de joie, songe à ouvrir trois maisons de tolérance d'une cinquantaine de filles. Notons que le projet de réforme présenté par Vasile Duta stipule que les lieux de prostitution devront être contrôlés par les mairies.

En Nouvelle-Zélande, les licences d'exploitation des maisons closes seront renouvelables chaque année. En Roumanie, la proposition de loi autorise « les activités ayant un caractère sexuel » à domicile ou à l'intérieur d'établissements spécialement aménagés, gérés par des personnes d'au moins trente-cinq ans, présentant des « garanties d'honorabilité » et au casier judiciaire vierge. Elle stipule aussi que leur construction se fera à distance d'écoles, d'églises ou d'orphelinats...

¹ Nous reviendrons bien entendu sur le débat engagé en Belgique dans un prochain numéro.

Pédophilie : opération Marcy

Pédophilie, pornographie infantile, abus sexuels, prostitution... les jeunes femmes sont de plus en plus la cible de personnes sans scrupules souvent membres de réseaux transfrontaliers, à l'aide d'Internet. L'action s'organise, les prises de position se multiplient.

GRÂCE AU RAPPORT de la branche allemande de l'association internationale Inhope, spécialisée dans la surveillance d'Internet. Un réseau tentaculaire de pornographie pédophile (26 500 personnes suspectées) vient d'être démantelé.

On le retrouve en Amérique du Nord, du Sud, en Europe, en Australie, en Arabie saoudite... Beau succès contre l'une des formes les plus sournoises de l'exploitation sexuelle des enfants. L'opération Marcy est un nouvel exemple aussi, après l'opération Cathédrale, de ce que la coopération entre les professionnels d'Internet et les polices de différents pays, coordonnées par Interpol, peut avoir de meilleur pour la protection des enfants. Depuis plus d'un an, 35 personnes ont déjà été arrêtées.

Des milliers de personnes impliquées en Europe

Rien qu'en France une dizaine de personnes seraient impliquées. Se pensant à l'abri derrière leurs ordinateurs, des hommes, des pédophiles « dangereux » selon les autorités allemandes, certains déjà connus, s'échangeaient films et photos. 745 ordinateurs ont été confisqués, 5 800 cassettes vidéos, 35 500 CD-Rom, 8300 disquettes.

Qu'y avait-il sur ces images ? Le viol d'enfants. Des pays pauvres bien sûr, dont au moins un enfant de quatre ans ! En Allemagne, où l'on ne compte pas moins de 530 suspects, 1 500 officiers ont été mobilisés pour cette opération, 500 appartements ont été perquisitionnés.

Chez l'un des membres du réseau, 26 000 photos illicites ont été retrouvées. Chez un autre, 1 000 adresses e-mail, autant de destinataires pour ces images. Depuis plusieurs années, Internet est devenu le meilleur moyen pour les pédophiles de trouver de la pornographie infantile.

L'anonymat des « chats »

Les « chats » (salon de discussion où les personnes conversent en direct, comme par téléphone) sont leur terrain de chasse, ils s'y font passer pour des enfants comme cet Anglais, condamné à cinq ans de prison qui, patiemment, profitant de

l'anonymat que lui offrait Internet, avait réuni les numéros de portable et les adresses électroniques privées de cinquante quatre adolescentes dont deux avaient accepté un rendez-vous. Cette affaire illustre les raisons qui ont poussé le serveur MSN France et Angleterre à fermer leurs « chats », malgré leurs millions d'utilisateurs mensuels. En Angleterre, cette branche de Microsoft participe à un groupe de travail avec le ministère de l'Intérieur et des associations de protection des enfants. L'impunité avec laquelle agissent les consommateurs de pornographie pédophile et

l'horreur des sévices subis par les enfants qui en sont victimes, appellent des prises de position courageuses et efficaces.

Des peines sévères en France

Rappelons enfin que la France condamne la diffusion et la simple possession de pornographie pédophile à des peines de prison pouvant aller de deux à sept ans et jusqu'à 30 000 € d'amende. Lorsqu'un réseau de communication a été utilisé pour mettre en contact la victime et l'auteur des faits, les peines sont de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

Des étudiants mobilisés contre le tourisme sexuel

Depuis quelques années, les programmes des étudiants de BTS tourisme incluent de façon obligatoire la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants. Cette année, trois associations françaises (Ecpat France, Association contre la prostitution infantile, FFTST), ont organisé un concours, Dire Non, auquel les étudiants ont répondu massivement, marquant ainsi leur motivation à s'engager pour les enfants. Les prix mis en jeu ont été décernés à deux groupes d'étudiants pour un spot de sensibilisation, diffusé sur France 2 et sur la chaîne câblée Voyages, et pour une récolte de fonds destinée à un foyer pour enfants dans le nord de la Thaïlande. Ce centre, l'un des rares dans cette région, accueille des enfants de la rue dont un bon nombre sont issus des tribus minoritaires, encombrant le gouvernement thaïlandais, et des enfants venant de Birmanie, dictature où la répression s'exerce systématiquement à l'égard de certaines minorités. Ces enfants sont d'autant plus vulnérables qu'ils n'ont pas la nationalité thaïe et ne parlent pas la langue nationale. L'action du centre en leur faveur est donc cruciale, elle leur permet de se nourrir, de se soigner, d'aller à l'école ou d'apprendre un métier. Les éducateurs essaient aussi de retrouver leurs familles et de renouer des liens. Un patient travail de sensibilisation des communautés et des autorités locales a permis au centre de développer ses actions mais la recherche de fonds est un souci constant. Les 3 020 euros récoltés par les étudiants permettront donc à 2 000 enfants d'espérer en l'avenir.

La prostitution, symbole de la domination coloniale

Historienne, Christelle Taraud a choisi de s'atteler aux zones d'ombre qui entourent encore l'histoire des femmes et celle de la sexualité. Avec «La prostitution coloniale (Algérie, Tunisie, Maroc, 1830/1962)»¹, elle montre comment la politique française réglementariste fut le symbole de la colonisation. Retour sur des violences sexuelles longtemps occultées... - Propos recueillis par Claudine Legardinier

- Pourquoi le choix d'un tel sujet, la prostitution dans les colonies d'Afrique du Nord ?

Je suis militante féministe et j'ai choisi de faire ma thèse en croisant deux thèmes qui me tiennent à cœur : l'histoire des femmes et la Méditerranée, puisqu'une partie de ma famille a vécu au Maroc. Une façon d'allier la conviction et la passion pendant les six années qu'allait me demander ce travail. J'ai commencé par fouiller dans les archives et j'ai eu la chance de tomber sur les écrits de médecins coloniaux des années 30, consacrés aux questions sanitaires et aux prostituées. En écumant les archives coloniales, j'ai été fascinée par la quantité de sources disponibles. J'ai compris aussi qu'il ne s'agissait pas d'un sujet périphérique mais au contraire d'une question qui était au cœur de la société et touchait tous les domaines : politique sociale, administrative, urbanisme, art, police, justice... C'est un travail qui m'a fait grandir. On ne sort pas indemne d'un sujet aussi douloureux. Il m'a aussi appris la tolérance. Il est temps de faire une histoire de la rencontre entre la France et ces territoires, l'histoire de ce qui nous lie, sans occulter la domination coloniale et la violence sexuelle masculine.

- En quoi le réglementarisme des Français est-il le symbole de l'entreprise coloniale ?

Un mois après la conquête d'Alger, l'une des premières mesures que prend l'armée coloniale est de réglementer la prostitution. Elle craint bien sûr la contagion sanitaire et les ravages de la syphilis, mais aussi la conta-

Pour Christelle Taraud, le temps est venu de faire l'histoire de la rencontre entre la France et ses anciennes colonies sans occulter la domination coloniale et les violences sexuelles masculines.

gion sociale et raciale. Les colons font tout pour que les femmes blanches ne soient pas accessibles aux indigènes. Mais ils jugent normal d'utiliser les femmes des colonisés. La conquête réduit la complexité sociale de la prostitution d'avant la colonisation à la notion unique de « fille soumise » : un terme réglementariste qui symboliquement établit un lien avec le droit du conquérant, lequel invoque le « droit au coût ». Dès le début, l'armée amène avec elle des BMC, bordels militaires de campagne, et des femmes européennes. Mais il n'y a pas assez de femmes pour le nombre d'hommes. Les colons ouvrent donc des maisons de tolérance. À Alger, en 1859, il y a 14 maisons de tolérance¹, toutes européennes.

- Qu'en est-il alors des « indigènes » ?

Pour elles, les colons organisent les quartiers réservés, qui marginalisent les femmes ; un véritable racisme d'État. À côté des rues réservées, existent parfois des quartiers entiers, véritables villes dans la ville, comme le quartier de Bousbir à Casablanca, présenté à l'époque comme un modèle. Bousbir, c'est 24 000 m², 600 à 900 prostituées, 42 commerces, 1 500 visiteurs par jour, et une ligne de bus pour relier le quartier au centre de la ville européenne. Le système rend la prostitution visible dans la ville. Pour les Maghrébins, cette visibilité est choquante. De même que le contrôle des organes sexuels des femmes par des médecins blancs. Tout cela est très mal vécu. D'ailleurs, l'une des premières mesures prises par le pouvoir indépendant sera de fermer ces quartiers.

- Vous montrez comment le réglementarisme est aussi le lieu du profit et de la spéculation...

La construction de ces quartiers devient une véritable industrie, une affaire juteuse qui engage les acteurs de la ville et ceux de l'État. Pouvoir politique et économique ont des intérêts dans ces affaires. L'énorme scandale financier du quartier réservé de Marrakech dans les années 1930 en est l'illustration. L'entrepreneur privé est protégé au plus haut niveau jusqu'en Métropole et tout le monde touche. On voit les dérives du système puisqu'on va jusqu'à s'adresser au Glaoui² pour qu'il

réquisitionne des femmes indigènes, faisant de lui un super proxénète pour le futur quartier réservé.

-En quoi cette politique réglementariste a-t-elle été un échec ?

Maisons de tolérance et quartiers réservés se carcéralisent de plus en plus. La réglementation répressive ne sert qu'à une chose : l'exploitation économique forcée des femmes. Jamais ce système n'a permis de les réinsérer ni de les soigner. Le scandale absolu, c'est la taxe sanitaire : on fait payer aux femmes cette visite dégradante, pratiquée à la chaîne. C'est l'ère du taylorisme, la sexualité entre dans le cadre du capitalisme sexuel. Le système est donc un échec total en matière sanitaire et il entraîne une augmentation galopante de la prostitution clandestine. Dans les années 1950, 600 à 700 femmes occupent le quartier réservé alors que la prostitution est estimée dans la ville à 30 000 femmes; 600 femmes que le réglementarisme n'est même pas capable de soigner.

-Qu'avez-vous découvert sur le fonctionnement des BMC ?

On trouve peu d'archives sur les BMC. Mais l'armée m'a accordé le droit de consulter les documents sous dérogation. J'ai également eu des entretiens avec d'anciens militaires. Quelles que soient les régions, les périodes, tous disent qu'il y avait une grande violence dans ces BMC. Il s'agissait d'un monde opaque, sous contrôle total de l'armée, éloigné de la centralité, des villes. L'abolitionniste Jean Scelles, président des Equipes d'action contre la traite des femmes et des enfants, a d'ailleurs mené un combat pour dénoncer la présence dans ces BMC de jeunes filles mineures, les collusions entre les tenancières et l'armée, les cadences infernales et les accidents très graves que subissent les femmes, comme des perforations de matrices. Dans les BMC, le droit du conquérant s'exerce avec sa dimension

C'est l'ère du taylorisme, la sexualité entre dans le cadre du capitalisme sexuel

raciale. Comment humilier davantage les hommes qu'en prenant leurs femmes ? Le même phénomène s'est produit en France quand les proxénètes maghrébins étaient fiers de faire travailler des Blanches et s'en vantaient au bled, inversant le rapport de domination. Les femmes ne servent que de médiation, elles ne sont que des sexes et des ventres. La femme est au cœur de la domination masculine.

-Vous parlez, clairement, de « violence sexuelle coloniale »...

La violence sexuelle coloniale s'est exprimée par des viols, dès le début de la conquête en 1830. Quant au système réglementariste, il est violent parce qu'il est racial et capitaliste. Les Indigènes sont du bétail. Le médecin, le juge, le policier exercent une violence. Les femmes sont envoyées en prison, elles n'ont pas le droit de garder leur enfant. Sans compter les violences quotidiennes des tenancières, des proxénètes, mais aussi des clients. Violences de l'abattage, violences des femmes entre elles et des femmes contre elles-mêmes. L'automutilation est courante, comme le recours à l'alcool et au kif. Tout est fait pour asseoir leur docilité. Notre génération peut commencer à dévoiler ces violences. C'est dur d'avouer qu'on a mis à la disposition des militaires des femmes indigènes. En face, la honte empêche aussi la parole. Il s'agit de sociétés patriarcales et sexistes. L'organisation sociale jette des femmes sur le pavé et les considère comme des rebuts. Les jeunes filles, couramment frappées et victimes de violen-

ces sexuelles, à commencer par la défloration par des hommes beaucoup plus âgés, fuient la violence familiale et conjugale et deviennent des proies idéales pour le réglementarisme.

Que pensez-vous du débat actuel sur la prostitution ?

Il est mal engagé. D'abord, il est temps de reformuler le vocabulaire. Celui que nous utilisons correspond à un siècle qui n'existe plus. Il faudrait sortir de l'idéologie et protéger les personnes prostituées le plus possible. Je suis également scandalisée par la façon dont les médias traitent du sujet et parlent notamment des prostituées étrangères, ce que j'appelle le syndrome Natacha. On les déshumanise, on les massifie, on nie leur identité, leur parcours. L'autre chose qui me choque, c'est la permanence du discours réglementariste. Il imprègne totalement les mentalités, et donc celles des journalistes. Ils ne savent rien, n'ont aucune idée de ce qu'est la prostitution et continuent de modeler l'opinion à partir de leurs idées reçues. En plus, il se trouve encore des gens comme l'écrivain Philippe Sollers pour trouver le bordel « esthétique »...

1 | *« La prostitution coloniale (Algérie, Tunisie, Maroc, 1830/1962) », édition Payot.*

2 | *« Contrairement à la Métropole, elles ne seront pas fermées en Afrique du Nord en 1946, au motif que ces régions se trouvent « dans un état de civilisation inférieur ».*

3 | *« Le Pacha, gouverneur de la province.*

Les femmes ne servent que de médiation, elles ne sont que des sexes et des ventres